



Georges Affaki

Avocat à la Cour

91, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

T. +33 1 55 73 74 78, georges.affaki@affaki.fr

www.affaki.fr

Georges Affaki est Professeur des universités associé et Avocat à la Cour. Il préside la Commission bancaire d'ICC France ainsi que le Comité juridique de la Commission bancaire d'ICC et siège au Conseil de l'Institut de l'ICC. Il a été pendant 18 ans membre du Comité exécutif et responsable juridique des financements internationaux à BNP Paribas, CIB Legal.

Il agit principalement comme arbitre indépendant, étant nommé sur les listes des principales institutions arbitrales en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique. Il intervient également comme expert dans des procédures d'arbitrage ou de contentieux international et réglementaire portant sur les opérations bancaires et financières, le commerce international et le droit comparé des pays arabes.

Outre le contentieux, il conseille régulièrement des entreprises internationales et des Etats dans des projets de réformes législatives sur le droit des contrats, des sûretés, du crédit et de l'arbitrage.

Il est trilingue anglais, arabe et français.

Entre 2011 et 2014, Georges Affaki a présidé le Groupe sur l'arbitrage bancaire et financier du Comité français de l'arbitrage (rapport publié le 19 mai 2014). Il co-préside actuellement le Groupe sur les institutions financières et l'arbitrage international de la Commission de l'arbitrage de l'ICC. Il a été le rapporteur pour la résolution n° 3/2012 de l'International Law Association sur la compétence juridictionnelle sur les succursales de banques à l'étranger et a présidé le Groupe de travail de Paris Europlace sur la finance islamique dont le rapport sur le droit applicable et les conflits de juridictions a été publié en juin 2009.

Pendant sa carrière, il a occupé de nombreux postes à responsabilité au sein de l'ICC, dont Vice-Président de la Commission bancaire (2001-2012) ainsi que Président du Groupe Garanties (2003-2013, actuellement Président d'honneur) et du groupe de révision des règles uniformes relatives aux garanties sur demande (URDG 758). Il a également présidé le groupe de rédaction des règles relatives au règlement des litiges par expertise (DOCDEX), adoptées en 2014.

Il est membre du Conseil des Gouverneurs de la Fondation UNIDROIT.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, articles, chroniques et notes de jurisprudence sur l'arbitrage international, le droit et la réglementation bancaire, l'effet des embargos sur les contrats, la finance islamique et la faillite internationale.

Georges Affaki est engagé dans plusieurs missions caritatives et projets humanitaires.